
[Le Tribunal international pour les droits de la Nature offre des solutions du changement climatique axées sur la Terre et indépendantes du marché](#)

Le troisième Tribunal international pour les droits de la Nature s'est réuni à Paris, parallèlement aux pourparlers de l'ONU sur le climat. En fondant ses décisions sur la Déclaration universelle sur les droits de la Terre-mère et sur la législation internationale sur les droits de l'homme, et reconnaissant que l'écocide est un crime, le Tribunal a donné dans chaque cas des **directives claires sur les responsable et sur ce qui doit être fait pour réparer les dégâts et rendre à la Terre (et aux communautés) la santé et le bien-être**. Les peuples indigènes du monde entier ont joué un rôle primordial en tant que juges, experts et témoins, pendant toutes les activités du Tribunal. Le Tribunal a fortement appuyé le **maintien des combustibles fossiles sous terre** comme démarche essentielle pour éviter de nouvelles atteintes contre la Nature.

L'article sur le Tribunal est disponible (en anglais) sur :

<http://therightsofnature.org/ron-events/tribunal-offers-earth-driven-not-market-driven-solutions-to-climate-change/>